



Strasbourg, le 12 avril 2019

EPAS(2019)30

Accord partiel élargi sur le Sport (APES)

30^e réunion du Bureau du Comité de direction de l'APES

Mardi 19 mars 2019
14h00 – 17h30

Mercredi 20 mars 2019
9h30 – 16h30

Palais de l'Europe
Strasbourg, France
(2^e étage, salle de réunion n° 7)

Langues de travail : anglais et français

Projet de liste de décisions

1. Ouverture de la réunion

En l'absence du Président (M. Zoran Verovnik), la réunion est ouverte et présidée par M. Alexey Morozov, Vice-président du Comité de direction. Ce dernier souhaite à M. Verovnik un prompt rétablissement et espère le voir reprendre la présidence lors de la réunion plénière des 5-6 juin 2019. La liste des participants figure à l'Annexe I.

2. Adoption de l'ordre du jour

Le Bureau adopte l'ordre du jour tel qu'il figure à l'Annexe II.

3. Mise à jour sur les États et organisations membres de l'APES

3.1 Comité de direction

i. Nouveaux États membres

Le Bureau prend note des informations présentées oralement sur les faits nouveaux relatifs à l'Ukraine, l'Espagne et l'Allemagne, ainsi que des réunions prévues par le Secrétariat avec des représentants des pouvoirs publics slovaques et roumains.

ii. Paiement des contributions 2019

Le Bureau prend note du tableau distribué par le Secrétariat décrivant l'incidence sur le budget de l'APES qu'aurait le déploiement du plan de contingence du Secrétaire Général (un plan septennal ajustant le budget des dépenses de l'Organisation aux recettes effectives, c'est-à-dire un budget total ne tenant pas compte des contributions obligatoires de la Fédération de Russie). Le budget de l'APES (dépenses de personnel et hors personnel) serait particulièrement affecté en 2020 et 2021. Le Comité des Ministres prendra une décision sur ledit plan de contingence lors de la prochaine session qui se tiendra à Helsinki le 17 mai 2019.

Le Bureau prend acte de la situation regrettable provoquée par le non-paiement des cotisations de la Fédération de Russie (représentant 17 % du budget annuel de l'APES) et espère une avancée dans les négociations politiques.

3.2 Comité consultatif

i. Demandes d'adhésion en cours

Le Bureau prend note des dernières informations concernant les demandes d'adhésion en cours :

- GAISF : avis positif du Comité consultatif et du Comité de direction ; à l'ordre du jour des Délégués des Ministres pour décision finale le 24 avril 2019 ;
- EASM : avis positif du Comité consultatif et de la majorité des membres du Comité de direction ; figurera à l'ordre du jour de la réunion du GR-C du 18 juin 2019 ;
- IDO (Organisation internationale de la danse) : un avis divisé a été reçu par le Comité consultatif. Le Bureau s'interroge sur l'à-propos d'une consultation du Comité de direction pour faire suite à la demande. Les doutes exprimés par le Comité consultatif portent sur le fait que l'IDO ne répond pas aux exigences de l'AMA et qu'elle n'est pas reconnue par la GAISF ; toutefois, ce ne sont pas là des conditions préalables stipulées dans le mandat pour devenir membre du Comité consultatif.

<p>Décision : le Bureau convient de poursuivre le processus concernant l'IDO en demandant au Comité de direction de voter par écrit.</p>

ii. Mandat

Le Bureau note que le Comité consultatif poursuit ses discussions sur la révision de son mandat qui prendra fin le 31 août 2019. Les principaux sujets de débats sont la période de renouvellement et l'incompatibilité entre ses mandats (qui prévoient un renouvellement tous les quatre ans), ainsi que le Règlement intérieur du Comité de direction (prévoyant un renouvellement tous les trois ans). La proposition consisterait à modifier le mandat pour le porter à trois ans afin de le rendre conforme au Règlement intérieur.

En ce qui concerne les renouvellements prévus en 2019, le Président du Comité consultatif déplore l'inégalité de traitement entre les membres : la plupart sont renouvelés après trois ans, mais l'un d'entre eux a vu son renouvellement repoussé à 2020, ce qui a porté son mandat à quatre ans. Bien que ce soit effectivement la recommandation du service juridique, il considère comme inacceptable cette manière - que l'on pourrait voir comme une forme de « récompense » - de traiter les organisations membres. Le Bureau s'est entretenu du cas de cette organisation particulière dans le cadre de sa réunion de décembre, au cours de laquelle il a été décidé de reporter son renouvellement (afin de disposer de plus de temps pour prendre une décision définitive dans l'attente des enquêtes internes et procédures juridiques lancées par ladite organisation).

Le Bureau note avec satisfaction que, dans le cadre de la révision du mandat, une nouvelle disposition donnant à tout moment au Comité de direction la possibilité de reconsidérer l'adhésion d'une organisation ou de radier cette dernière sera proposée.

Décision : le Bureau décide de procéder aux renouvellements comme prévu, tout en prenant note de l'avis contraire du Président du Comité consultatif.

4. Rapports et informations récentes

4.1 Listes de décisions des réunions suivantes :

- i. 29^e réunion du Bureau du Comité de direction, Paris, 11 septembre 2018
- ii. Réunion ad hoc du Bureau du Comité de direction, par visioconférence, 18 décembre 2018

Décision : le Bureau approuve les deux rapports de réunion.

4.2 Informations récentes sur le Conseil de l'Europe

- i. Comité des Ministres / Assemblée parlementaire

Le Bureau prend note des nouvelles informations fournies sur l'impasse politique avec la Fédération de Russie et le plan de contingence déjà mentionné (et observe qu'environ 250 emplois seront supprimés). En outre, le Comité des Ministres examinera prochainement les propositions de réforme de la structure de l'Organisation et de sa stratégie en matière de ressources humaines.

Le mandat du Secrétaire Général, Thorbjørn Jagland, prendra fin en septembre de cette année, et l'élection d'un nouveau SG aura lieu lors de la session de l'APCE des 24-28 juin 2019. Quatre candidatures ont été reçues, à savoir celles de M. Didier Reynders (Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères et européennes et de la Défense, Belgique), M. Andrius Kubilius (ancien Premier ministre, membre du Seimas (Parlement) de la République de Lituanie), Mme Dora Bakoyannis (ancienne ministre des Affaires étrangères, membre du Parlement grec) et Mme Marija Pejčinović Burić (Vice-Première ministre et ministre des Affaires étrangères et européennes de Croatie).

Trois nouveaux rapports relatifs au sport sont actuellement en préparation par l'Assemblée parlementaire:

- Mogens Jensen – rapport de suivi sur le thème de la gouvernance du football ;
- Roland Büchel – rapport « La réponse politique de l'Europe pour combattre la manipulation des compétitions sportives » ;
- Goran Beus Richembergh – Résolution « Halte aux propos et actes haineux dans le sport ».

- ii. Autres organes du Conseil de l'Europe

Le Bureau prend note de la décision prise par la Cour européenne des droits de l'homme le 5 février 2019 en l'affaire Mutu/Pechstein, par laquelle elle a confirmé son arrêt publié le 18 octobre 2018.

Le GRECO a quant à lui été consulté par la FIFA pour examiner sa réglementation interne en matière de lutte contre la corruption. Les deux organismes ont procédé à un échange de vues constructif sur la manière de réduire le risque de corruption.

iii. Conventions relatives au sport

Le Bureau prend note du point fait par le Secrétariat sur l'état actuel des trois conventions :

- la Convention de Macolin (signée par l'Australie en février 2019 ; sur le point d'entrer en vigueur, avec une 5^e ratification, celle de la Suisse, prévue à Helsinki le 16 mai 2019 ; et première réunion du Comité qui devrait avoir lieu début 2020 ; aucun progrès enregistré au niveau de l'UE) ;
- Convention de Saint-Denis (30 signataires ; le Parlement européen a récemment pris une décision sur l'aspect juridique de cet instrument et donnera bientôt le feu vert aux États membres de l'UE pour procéder à sa ratification) ;
- Convention contre le dopage (un symposium organisé à l'occasion de son 30^e anniversaire se tiendra en Grèce les 4-5 avril 2019, l'accent étant mis sur le droit des sportifs à un procès équitable).

iv. Secrétariat

Le Bureau prend acte du départ d'Anne Brunellière du Secrétariat d'ALL IN et de l'arrivée de sa remplaçante, Pascale Doré.

Les stagiaires du Conseil de l'Europe ne sont pas rémunérés, mais le règlement stipule qu'ils peuvent l'être par des accords partiels. Le Bureau se félicite de la proposition du Secrétariat consistant à offrir une modeste rémunération au stagiaire de l'APES dont l'arrivée est prévue en septembre 2019, pour l'aider à assumer ses frais de subsistance pendant ses quatre mois de stage.

5. Visites d'évaluation

i. Projets de rapports des visites menées en 2018 (Norvège, Géorgie et Islande)

Le Bureau observe que les rapports des trois visites en sont à différents stades du processus d'élaboration.

Il se félicite également du soutien de l'APES qui permet à la Géorgie de participer au projet Sports Governance Observer, apportant ainsi une valeur ajoutée au groupe des pays concernés.

ii. Visites prévues en 2019

Le Bureau note que la visite en Bulgarie aura lieu pendant la première quinzaine d'octobre. Le Luxembourg n'étant plus en mesure d'accueillir une visite cette année, le Bureau demande au Secrétariat de s'enquérir auprès de l'Autriche et de la Lituanie si l'un ou l'autre de ces pays s'étant dit prêt à accueillir une visite est toujours intéressé.

Décision : le Bureau demande au Secrétariat de poursuivre l'organisation des visites comme indiqué ci-dessus.

6. Partenariats

6.1 Stratégie de l'APES en matière de coopération avec des tiers

i. Protocoles d'accord et plans de coopération

Des pourparlers sont en cours concernant la diffusion de la vidéo Start to Talk pendant la Coupe du Monde féminine de la FIFA, et la FIFA s'est engagée à promouvoir ce partenariat.

En ce qui concerne l'UEFA, la feuille de route n'a pas encore été définitivement arrêtée, mais les actions en lien avec des thèmes de l'APES seront axées sur le sport de masse, la bonne gouvernance et l'intégration des migrants.

ii. Projets avec des établissements éducatifs (MESGO)

Le Secrétariat rappelle au Bureau que l'objectif initial de l'APES en tant que partenaire de ce projet pendant une période d'essai était d'inciter des membres du personnel ministériel et des experts gouvernementaux à s'inscrire à ce cours. Cette démarche n'a pas connu le succès escompté bien que, dans le cadre de l'accord, le Conseil de l'Europe ait récemment accueilli à Strasbourg l'une des sessions MESGO au cours de laquelle le thème des droits de l'homme dans le sport a été abordé. Le début de la prochaine édition du cours étant prévu en septembre 2020, le Comité de direction devra décider si l'APES doit continuer d'y participer en tant que partenaire.

Michal Buchel, Vice-président du Comité consultatif et étudiant inscrit à la présente édition, explique au Bureau que le cours MESGO lui a été on ne peut plus bénéfique en lui permettant d'acquérir et de partager nombre de connaissances. Il ne peut qu'encourager les pouvoirs publics à s'y associer et à autoriser leur personnel à s'inscrire pour la prochaine édition. Il faudrait selon lui s'y prendre différemment pour assurer la notoriété de ce cours et attirer davantage d'experts gouvernementaux, peut-être en insistant davantage sur l'excellence des universités chargées de le dispenser.

Décision : le Bureau décide d'inscrire cette question à l'ordre du jour de la réunion plénière du Comité de direction qui aura lieu les 5-6 juin 2019 pour décision.

7. Conférence des ministres responsable du sport

7.1 16^e Conférence du Conseil de l'Europe des ministres responsables du sport

i. Pays d'accueil

Le Bureau note que la Slovénie est toute disposée à accueillir la réunion, mais qu'il n'a pas encore reçu de proposition officielle du ministère. Le Secrétariat est persuadé que les autorités slovènes confirmeront leur proposition à temps pour la réunion du Comité de direction qui se tiendra en juin. Le Bureau décide donc qu'il n'est pas nécessaire de s'enquérir de l'intérêt d'autres pays hôtes potentiels.

ii. Thèmes éventuels

Le Bureau s'interroge quant à l'utilité de poursuivre sur le thème de la lutte contre la corruption lors de cette 16^e conférence ministérielle (les trois conférences précédentes s'étant déjà penchées sur la question). Les thèmes possibles suggérés par le Bureau sont les suivants :

- Révision de la CES et obtention d'un mandat des ministres pour en faire une convention
- Suivi de l'évolution de l'IPACS
- Influence des athlètes – autonomisation et engagements en vue de renforcer la démocratie au sein des fédérations sportives
- Bonne gouvernance, mais plus ciblée, par exemple sur la formation des athlètes aux dangers du truquage des matchs
- Les droits de l'homme dans le sport
- Modèle sportif européen (concurrence entre grandes organisations sportives et organisations commerciales)

Le Bureau étudie ces différentes options et soutient globalement l'idée d'un modèle sportif européen, mais aussi la révision de la CES, afin que les gouvernements prennent position sur une définition de l'avenir du sport.

Décision : le Bureau décide d'inscrire ces options à l'ordre du jour de la réunion plénière du Conseil de direction des 5-6 juin 2019 pour discussions ultérieures et décision.

7.2 Suivi de la 15^e Conférence du Conseil de l'Europe des ministres responsables du sport, Tbilissi, Géorgie, 16 octobre 2018

i. Actions mises en œuvre

Le Bureau prend acte du point fait par le Secrétariat sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des résolutions adoptées à Tbilissi. Il note en particulier qu'un séminaire d'une journée sera organisé pour débattre de tous les aspects des droits de l'homme et du sport (20 novembre, à confirmer), que la révision de la Charte se poursuivra en faisant appel à un consultant pour élaborer un questionnaire et examiner les éléments à inclure dans un projet de texte, que le GRECO supervise les travaux en cours en matière de protection des lanceurs d'alerte, et que l'on s'emploie à actualiser la base de données DACCS et à la diffuser sur une plateforme conviviale.

Le Bureau remercie le Secrétariat du travail accompli pour mener à bien les actions prévues en dépit des ressources limitées dont il dispose.

ii. Déclaration de Tbilissi

La promotion de la déclaration continuera d'être assurée via le site internet de l'APES et à l'aide de cartes postales à signer actuellement en cours de production. Le Bureau suggère de tirer parti du Forum européen du sport pour diffuser la déclaration et susciter l'intérêt de pays et d'organisations par le biais d'autres réseaux de coopération tels que l'IPACS et le Plan d'action de Kazan, ou par l'entremise de confédérations comme le Commonwealth ou la Confesjes.

8. Programme d'activités : 2018-2019

Le Secrétariat attire l'attention du Bureau sur certaines manifestations programmées par d'autres organisations auxquelles l'APES a été invité à prendre une part active. Il s'agit notamment de la conférence de clôture de l'ASPIRE (Francfort, 14 juin), de la conférence Equal Game de l'UEFA (2-3 avril) et de l'assemblée générale du Comité paralympique européen (Israël, 3-4 mai).

Il souscrit à la proposition de missionner deux consultants (John Dorber et Ana Zniderek) pour assister à la 13^e session internationale pour éducateurs d'instituts supérieurs d'éducation physique à Olympie, le 3 juillet, et y prononcer des discours au nom de l'APES, respectivement sur « Le rôle du sport dans l'inclusion des migrants » et « Des approches innovantes dans le domaine de l'éducation physique ».

Le Bureau note également que le Secrétariat a récemment participé, au nom de l'APES, à la conférence anniversaire de l'EGLSF qui s'est tenue à Budapest le 15 mars.

Le Bureau fait ensuite le point sur l'état d'avancement des activités de l'APES programmées en 2019 et il est rappelé qu'au cours de sa brève visioconférence du mois de décembre 2018, le Bureau a décidé de suspendre trois activités en prévision d'une éventuelle réduction des effectifs liée au non-paiement de la contribution financière d'un État membre.

<p>Décision : le Bureau décide que ces trois activités devront rester en suspens jusqu'à ce que la situation financière soit réglée.</p>

8.1 PILIER 1 : SPORT ÉTHIQUE

a) La lutte contre la corruption / La promotion de la bonne gouvernance

i. Partenariat IPACS

Le Bureau prend acte de l'exposé PowerPoint présenté par le Secrétariat sur l'état actuel de l'IPACS. Le Bureau note que la prochaine réunion du Comité directeur sera accueillie par le Conseil de l'Europe à Paris le 1^{er} juillet 2019, en partenariat avec la Présidence française du Comité des Ministres. Le Secrétariat rappelle au Bureau que les pays de tous les continents qui composent le Comité directeur sont ceux qui accueillent les grandes manifestations sportives. L'Europe est bien représentée (huit États), mais pour éviter qu'elle ne devienne un « club privé », une réunion de plus grande ampleur sera organisée, éventuellement en marge de la 8^e session de la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption (Abu Dhabi, décembre 2019), à laquelle d'autres États seront conviés.

Le Secrétariat fait également le point sur les discussions qui pourraient avoir lieu lors de la prochaine réunion de la Task Force 3 (prévue le 2 avril à Lausanne) et aboutir à la décision de demander une reformulation de son mandat. Le Bureau est d'avis que les discussions de la Task Force doivent demeurer constructives, mais que leur résultat final doit être accepté par le mouvement sportif international et être suivi d'effets, faute de quoi l'IPACS ne jouera plus guère qu'un rôle de figuration.

ii. Plan d'action de Kazan

Le Bureau prend note de la présentation des travaux actuellement menés par le Conseil de l'Europe sur l'action 3 du Plan d'action de Kazan, et en particulier des documents en cours de rédaction. Le Bureau décide que les travaux en cours ne doivent pas demeurer au stade de la théorie mais représenter une certaine valeur ajoutée, être pris au sérieux par les gouvernements et suivis de mesures spécifiques. Le Bureau estime, l'UNESCO assurant la coordination d'ensemble du Plan d'action, que c'est à elle que doit incomber ce suivi, toutefois avec l'aide des États. Si l'Organisation n'est pas en mesure d'assumer cette tâche, le Bureau souhaite engager un dialogue avec l'UNESCO pour prouver que l'APES entend continuer à participer à la promotion ou à la mise en œuvre des résultats du Plan d'action de Kazan.

iii. Recommandation sur la promotion de la bonne gouvernance dans le sport

[\(CM/Rec\(2018\)12\)](#)

Le Bureau envisage divers moyens de donner suite à cette recommandation et/ou de remanier le manuel de bonnes pratiques déjà été publié sur le sujet.

b) Le sport et les droits de l'homme

i. Centre international pour le sport et les droits de l'homme

Le Bureau note que toute participation éventuelle du Conseil de l'Europe aux activités de ce centre sera désormais coordonnée à un niveau supérieur par Elda Moreno, chef du Service des droits des enfants et des valeurs du sport.

ii. Séminaire sur les droits de l'homme

Pour donner suite à quatre des éléments figurant dans les résolutions de Tbilissi, le Secrétariat suggère d'organiser un séminaire de l'APES à l'intention des représentants des ministères des sports et des responsables des procédures disciplinaires au sein des organisations sportives. Il s'agit d'attirer l'attention du public sur les deux manuels relatifs aux droits de l'homme, la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme, le programme HELP et les travaux en cours du T-DO en matière de procès équitable. Le Bureau convient que c'est là une bonne idée et le Comité consultatif pourrait avoir des suggestions quant à la manière de compléter le programme du séminaire.

8.2 PILIER 2 : SPORT INCLUSIF

a) La promotion de la diversité et la lutte contre la discrimination

i. Conférence d'experts sur la violence sexuelle à l'encontre des femmes et des enfants dans le sport, Helsinki (29-30 avril 2019)

Le Bureau examine le projet de programme et approuve la suggestion consistant à inclure le thème du recours à la vérification des antécédents en vue de la certification des entraîneurs, et la manière actuellement utilisée par plusieurs pays pour procéder à la numérisation de cette vérification. Le Bureau espère que la conférence débouchera sur des idées intéressantes quant à la manière de progresser et de partager ce type de bonnes pratiques. Il approuve la publication des documents de la conférence.

ii. ALL IN (le projet prend fin le 31 octobre 2019)

Le Bureau prend acte du compte rendu de Clotilde Talleu, responsable du projet ALL IN, sur l'état d'avancement de la collecte de données à partir de questionnaires dans 18 pays partenaires. Une analyse des résultats pays par pays sera réalisée et publiée lors de l'événement de clôture qui se déroulera à Bruxelles le 10 septembre 2019. Elle s'accompagnera d'un kit de formation composé de 11 fiches d'information contenant des conseils en matière d'élaboration des politiques. Une page d'action en ligne est également en cours de création afin de sensibiliser le grand public et de partager plus largement ces outils.

Le Bureau félicite le Secrétariat pour le contenu intéressant du projet et attend avec intérêt d'en constater les effets concrets sur l'amélioration de l'égalité entre les sexes dans le sport au sein des États membres.

iii. Proposition en vue d'un nouveau projet joint

Le Bureau observe que l'UE se déclare prête à reconduire les accords d'aide directe avec l'APES une fois que le projet ALL IN aura pris fin, en octobre 2019. Le Bureau fait part de ses premières impressions sur de possibles grandes lignes tracées le Secrétariat dans le document EPAS(2019)23 concernant l'examen de la proposition relative à un nouveau projet joint.

Le Bureau discute de la situation financière actuelle du Conseil de l'Europe et se demande si elle influera sur de nouveaux accords de projet avec l'UE. Le Secrétariat explique que les accords d'aide directe supposent généralement un ratio de financement de 80:20, les 20% étant financés soit par le fonds de réserve du Conseil de l'Europe (malgré la possibilité de recourir à un plan de contingence, ce fonds n'a pas été affecté), soit par le compte spécial de l'APES qui peut être utilisé sans incidence pour le budget ordinaire ou le programme d'activités.

Le Bureau affiche sa préférence pour un nouveau projet qui permettra de poursuivre l'excellent travail réalisé en matière de lutte contre les abus sexuels, amorcé par Pro Safe Sport, et qui assurera à l'initiative Start to Talk une plus grande pérennité dans davantage d'États membres.

Décision : le Bureau demande au Secrétariat de rédiger le document en n'incluant que deux choix possibles pour un projet relatif à la prévention des abus sexuels perpétrés sur des enfants, qui seront proposés au Comité de direction à sa réunion des 5-6 juin 2019.

8.3 PILIER 3 : SPORT SÛR

a) Les arts martiaux et activités de combat

i. Projet de recommandation du Comité des Ministres

Le Bureau relève que l'exposé des motifs qui accompagne le projet de recommandation doit encore être mis à jour en anglais et en français avant de pouvoir être redistribué une dernière fois aux membres du Comité de direction.

b) L'inclusion et la protection des enfants dans le sport

i. Initiative « Start to talk » (Donnons de la voix)

Le Bureau note qu'une version française du kit de formation Start to Talk est en cours d'élaboration. Le Secrétariat rappelle aux membres du Bureau qu'en menant leurs activités, ils doivent penser à exploiter les ressources concrètes de Start to Talk ou faire appel à l'équipe d'experts. Il observe également que le Secrétariat est parfois submergé par le nombre de demandes concernant Start to Talk et que, bien qu'ayant écrit aux représentations permanentes pour les inviter à lever des fonds, aucune contribution volontaire n'est prévue.

Le Bureau convient que Start to Talk peut encore aller plus loin grâce à ses outils utiles et probants, mais note que cela sera impossible à moins de trouver des moyens supplémentaires pour financer l'embauche à plein temps d'une personne se consacrant exclusivement à cette initiative.

8.4 ACTIVITÉS COUVRANT LES TROIS PILIERS

a) Le sport pour tous

i. La [Charte européenne du sport](#) et son éventuelle révision

Le Secrétariat explique le processus proposé au Bureau, lequel comprendra une analyse d'impact des dispositions en vigueur dans la Charte réalisée par un consultant (sélectionné par voie d'appel d'offres) et un examen des résultats de cette analyse lors de la réunion du Comité de direction du mois de juin 2019. Un atelier sera ensuite organisé le 11 septembre à Bruxelles et une étude de faisabilité présentant deux options - une recommandation révisée sur la Charte ou sa transformation en convention - sera réalisée.

Le Bureau souligne que le choix en dernier ressort entre l'élaboration d'une recommandation ou celle d'une convention sera important et difficile à effectuer, mais que l'étude de faisabilité devrait fournir les orientations requises. L'atelier offrira également l'occasion de discuter des avantages et inconvénients des deux options.

8.5 PRIORITÉS POUR LE PROGRAMME D'ACTIVITÉS 2020

a) Programme d'activités : 2020-2021

Le Bureau prend note des grandes lignes du plan de contingence du Secrétaire Général données par le Secrétariat et débat de ses possibles incidences sur les activités de l'APES programmées en 2020. Il décide que les visites d'évaluation prévues doivent se poursuivre nonobstant le processus de révision en cours de la Charte européenne du sport.

Le Bureau est également d'avis que les travaux relatifs à la base de données DACCS visant à recenser les affaires de corruption doivent être exhaustifs et dresser un tableau objectif de la situation, et que les activités liées aux sports de combat doivent être poursuivies.

Le Bureau réfléchit aux thèmes possibles d'une conférence sur la diversité qui se tiendra en 2021, en s'inspirant des résultats de l'enquête officieuse transmis aux ministres la veille de la conférence ministérielle. Il conseille au Secrétariat de diffuser ce questionnaire à l'avance la prochaine fois, afin que les ministres puissent être mieux préparés.

9. Projet d'ordre du jour de la 13^e réunion du Comité de direction (réunion conjointe avec le Comité consultatif), Strasbourg, 5-6 juin 2019

Le Bureau passé en revue les points du projet d'ordre du jour et formule des commentaires dans les domaines suivants :

9.1 Préparation des élections du Bureau

Lors d'un tour de table, les membres du Bureau font savoir s'ils ont ou non l'intention de se (re)présenter à l'élection. Le Bureau fait observer que le délégué de l'Islande étant déjà parvenu au terme de deux mandats, il n'est pas rééligible en tant que représentant de la région 2. Il accepte d'agir en coordination avec d'autres membres du Comité de direction originaires de cette région en vue de trouver de nouveaux candidats disposés à se présenter aux élections du Bureau.

Le Bureau soulève également la question du remplacement d'un membre par un suppléant s'il se trouve empêché de participer à une réunion du Bureau. Le Secrétariat explique que l'interprétation juridique du règlement est qu'au sein du Comité de direction, les membres représentent leur pays et peuvent de ce fait être remplacés par un autre délégué. En revanche, au sein du Bureau, ils sont élus en tant que personnes et ne peuvent donc être remplacés par un collègue (par exemple du ministère). C'est la raison pour laquelle le coût de la participation des membres aux réunions du Bureau est pris en charge par le budget de l'APES (cependant, selon le statut, couvrir les frais des « pays » n'est pas autorisé). Ceci permet également d'assurer une certaine continuité dans les débats et la prise de décision.

Décision : le Bureau demande au Secrétariat d'aider le délégué d'Islande à rassembler les informations nécessaires pour trouver des candidats pour la région 2. Il demande également au Secrétariat de solliciter un autre avis juridique afin de clarifier la question des membres du Bureau (pays ou personne).

9.2 Préparation du programme d'activités 2020-2021

Le Bureau examine cette question sous le point 8.5, en fournissant au Secrétariat suffisamment d'éléments pour lui permettre de mettre à jour la liste des activités et des résultats escomptés durant le biennium.

9.3 Suivi de la table ronde sur la cartographie des infrastructures sportives

La table ronde organisée en octobre 2017 est rappelée au Bureau et il est convenu que le Comité de direction devra être mis au courant lors de sa réunion du mois de juin 2019 des possibilités offertes par la Banque de développement du Conseil de l'Europe en vue d'obtenir des prêts pour des projets d'urbanisme et de soutien d'infrastructures à vocation sociale.

9.4 Débat thématique (soir)

Le Secrétariat propose pour le 5 juin au soir un débat thématique qui sera ouvert à tous les membres du Comité de direction et du Comité consultatif. Il portera sur la liberté des médias dans le domaine du sport, ne durera qu'une heure et sera suivi d'un buffet. Ce thème a été inspiré par les résolutions de Tbilissi, qui demandaient à l'APES d'étudier le sport sous l'angle des droits de l'homme. Le Bureau reconnaît qu'il s'agit d'un sujet intéressant et souscrit à cette idée.

9.5 Améliorer le taux de participation et le niveau des discussions au sein de la réunion conjointe

Afin d'améliorer la participation aux débats en réunion plénière, le Bureau convient que le Secrétariat pourra demander à divers membres du Comité de direction de présenter certains points à l'ordre du jour pour rendre la réunion plus variée et intéressante.

10. Divers

Néant.

11. Date et lieu de la prochaine réunion

Le Bureau décide de tenir sa prochaine réunion à la mi-septembre (éventuellement le 9 septembre à Bruxelles, si une salle et des services interprétation sont disponibles). Il convient également d'organiser le cas échéant une visioconférence avec le Bureau nouvellement constitué à la suite des élections de juin.

Annexe I: liste des participants

BUREAU MEMBERS / MEMBRES DU BUREAU

BULGARIA / BULGARIE

Ms Viktoria SLAVKOVA (by video-conference)
Director for “European programmes, projects and international cooperation”
Ministry of Youth and Sports

CROATIA / CROATIE

Ms Marija CRNKOVIĆ
Head of Division for Sport Association and International Affairs
Ministry of Science, Education and Sports

FRANCE / FRANCE

Ms Madeleine DELAPERRIERE
Cheffe du bureau des relations internationales, des affaires européennes et des grands événements sportifs internationaux
Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports

GEORGIA / GEORGIE

Ms Manana KAVTARADZE (by video-conference)
Deputy Director
International Relation Department
Ministry of Culture and Sport
49a Chavchavadze ave.
162 Tbilisi

ICELAND / ISLANDE

Mr Óskar Þór ÁRMANNSSON
Senior Adviser
Department of Cultural Affairs
Ministry of Education, Science and Culture

RUSSIAN FEDERATION / FEDERATION DE RUSSIE

Mr Alexey MOROZOV
Director of the Department of winter sport's development and preparations for the Olympic Games in Sochi
Ministry of Sport

CONSULTATIVE COMMITTEE / COMITE CONSULTATIF

Mr Jens Sejer ANDERSEN (Chair of the EPAS Consultative Committee)
International Director
Danish Institute for Sport Studies
PLAY THE GAME

Mr Michal BUCHEL (Vice-Chair of the EPAS Consultative Committee)
Chief Executive Officer
International SAMBO Federation (FIAS)

EPAS SECRETARIAT / SECRETARIAT DE L'APES

Mr Stanislas FROSSARD

EPAS Executive Secretary

Mr Michael TRINKER

EPAS Deputy Executive Secretary

Ms Clotilde TALLEU

ALL IN Project Manager

Ms Heather STEWART

EPAS Administrative Assistant

Ms Caroline LARGHI

EPAS Administrative Assistant

Ms Francesca CARNIO

EPAS Administrative Assistant

APOLOGISED / EXCUSE

SLOVENIA

Mr Zoran VEROVNIK

Secretary

Ministry of Education, Science, Culture and Sport

Annexe II: ordre du jour

1.	<p>Ouverture de la réunion En l'absence du président (M. Zoran Verovnik), la réunion sera ouverte et présidée par M. Alexey Morozov, vice-président du Comité de direction</p>	
2.	<p>Adoption de l'ordre du jour <u>Action</u>: le Bureau est invité à <u>adopter</u> l'ordre du jour et ses éventuels amendements.</p>	EPAS(2019)20rev
3.	<p>Mise à jour sur les Etats et organisations membres de l'APES</p> <p>3.3 Comité de direction</p> <ul style="list-style-type: none"> iii. Nouveaux Etats membres iv. Paiement des contributions 2019 <p>3.4 Comité consultatif</p> <ul style="list-style-type: none"> iii. Demandes d'adhésion en cours iv. Mandat <p><u>Action</u>: le Bureau est invité à <u>prendre note</u> de la mise à jour fournie par le secrétariat et à <u>faire des commentaires</u> le cas échéant.</p>	EPAS(2019)25
4.	<p>Rapports et informations récentes</p> <p>4.1 Listes de décisions des réunions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> iii. 29^e réunion du Bureau du Comité de direction, Paris, le 11 septembre 2018 iv. Réunion ad hoc du Bureau du Comité de direction, par visioconférence, le 18 décembre 2018 <p><u>Action</u>: le Bureau est invité à <u>approuver</u> les rapports.</p> <p>4.2 Informations récentes sur le Conseil de l'Europe</p> <ul style="list-style-type: none"> v. Comité des Ministres / Assemblée parlementaire vi. Autres organes du Conseil de l'Europe vii. Conventions du Sport viii. Secrétariat <p><u>Action</u>: le Bureau est invité à <u>prendre note</u> de la mise à jour fournie par le secrétariat sur les derniers développements au sein du Conseil de l'Europe.</p>	EPAS(2018)48 EPAS(2018)64
5.	<p>Visites d'évaluation</p> <ul style="list-style-type: none"> i. Projets de rapports des visites menées en 2018 (Norvège, Géorgie et Islande) ii. Visites prévues en 2019 <p><u>Action</u>: le Bureau est invité à <u>prendre note</u> de la mise à jour fournie par le secrétariat sur l'avancement de ces dossiers et à <u>faire des commentaires</u> le cas échéant.</p>	EPAS(2018)26 EPAS(2017)49rev3

6.	<p>Partenariats</p> <p>6.1 Coopération de l'APES avec des tiers</p> <p>i. Protocoles d'accord et plans de coopération</p> <p>ii. Projets avec des établissements éducatifs (ex: Mesgo)</p> <p>Action: le Bureau est invité à <u>prendre note</u> de la mise à jour fournie par le secrétariat sur ces partenariats.</p>	EPAS(2019)19
7.	<p>Conférences des Ministres responsables du Sport</p> <p>7.1 16^e Conférence du Conseil de l'Europe des ministres responsables du sport</p> <p>iii. Pays hôte</p> <p>iv. Thèmes éventuels</p> <p>Action: aucun État membre n'ayant encore confirmé sa volonté d'accueillir la prochaine conférence ministérielle, le Bureau est invité à <u>indiquer</u> au secrétariat la marche à suivre pour rechercher des hôtes potentiels ; le Bureau est également invité à <u>suggérer</u> d'éventuels thèmes.</p> <p>7.2 Suivi de la 15^e Conférence du Conseil de l'Europe des ministres responsables du sport, Tbilissi, Géorgie, 16 octobre 2018</p> <p>i. Actions mises en œuvre</p> <p>Action: le Bureau est invité à <u>prendre note</u> de la mise à jour des actions de mise en œuvre des résolutions, et à <u>faire des commentaires</u> le cas échéant ;</p> <p>iii. Déclaration de Tbilissi</p> <p>Action: le Bureau est invité à <u>discuter</u> de la promotion de la Déclaration de Tbilissi pour recueillir davantage de signataires.</p>	EPAS(2018)62rev EPAS(2019)03
8.	<p>Programme d'activités : 2018-2019</p> <p>(Calendrier d'activités 2019)</p> <p>Action: le Bureau est invité à prendre note du calendrier d'activités et de décider de la participation de l'APES le cas échéant.</p>	EPAS(2019)07

	<p align="center">8.1 PILIER 1 : SPORT ETHIQUE</p>	
	<p align="center">a) Lutte contre la corruption / Promotion de la bonne gouvernance</p> <p align="center">i. Partenariat IPACS</p> <p>Action : le Bureau est invité à <u>prendre note</u> de la mise à jour fournie par le secrétariat sur ce partenariat et à <u>prendre position</u> sur les débats internes de la Task Force 3.</p> <p align="center">ii. Plan d'action de Kazan</p> <p>Action : le Bureau est invité à <u>prendre note</u> de la mise à jour fournie par le secrétariat sur cette activité et à <u>étudier</u> quel suivi l'APES peut donner aux résultats finaux en matière de communication.</p> <p align="center">iii. Recommandation sur la promotion de la bonne gouvernance dans le sport (CM/Rec(2018)12)</p> <p>Action : le Bureau est invité à <u>discuter</u> comment l'APES pourrait donner un suivi à l'adoption de cette recommandation.</p> <p align="center">b) Sport et droits de l'homme</p> <p align="center">i. Centre international pour le sport et les droits de l'homme</p> <p>Action : le Bureau est invité à <u>prendre note</u> de la mise à jour fournie par le secrétariat et à <u>définir</u> si le comité de direction devrait prendre une décision lors de sa réunion plénière les 5 et 6 juin.</p> <p align="center">ii. Séminaire sur les droits de l'homme</p> <p>Action : le Bureau est invité à <u>prendre note</u> de la mise à jour fournie par le secrétariat.</p>	<p>EPAS(2018)47rev2 EPAS(2018)INF32</p> <p>EPAS(2018)40rev EPAS(2019)INF03rev EPAS(2019)INF04rev EPAS(2019)17</p>
	<p align="center">8.2 PILIER 2 : SPORT INCLUSIF</p>	
	<p align="center">a) Promotion de la diversité et lutte contre la discrimination</p> <p align="center">i. Conférence d'experts sur la violence sexuelle à l'encontre des femmes et des enfants dans le sport, Helsinki (29-30 avril 2019)</p> <p>Action : le Bureau est invité à <u>commenter</u>, le cas échéant, les documents relatifs à la conférence et à les <u>approuver</u> en vue de leur publication ; les membres du Bureau sont également invités à <u>se porter volontaires</u> s'ils souhaitent jouer un rôle actif lors de la conférence.</p> <p align="center">ii. ALL IN (le projet se termine le 31 octobre 2019)</p> <p>Action : le Bureau est invité à <u>prendre note</u> de la mise à jour fournie par le secrétariat sur ce projet.</p> <p align="center">iii. Proposition en vue d'un nouveau projet joint</p> <p>Action : le Bureau est invité à <u>tenir un débat</u> sur un éventuel nouveau projet joint.</p>	<p>EPAS(2019)01 EPAS(2019)02 EPAS(2018)63</p> <p>EPAS(2019)23</p>

	8.3 PILIER 3 : SPORT SÛR	
	<p><i>a) Arts martiaux et activités de combat</i></p> <p>i. Projet de recommandation du Comité des Ministres <u>Action</u>: le Bureau est invité à <u>prendre note</u> de la mise à jour fournie par le secrétariat sur ce projet de texte.</p> <p><i>b) Inclusion des enfants dans le sport et leur protection</i></p> <p>i. Initiative “Start to talk” (Briser le silence) <u>Action</u>: le Bureau est invité à <u>prendre note</u> des actions en cours au niveau national et à <u>déterminer</u> quels pays pourraient bénéficier de l'appui financier prévu dans le budget 2019.</p>	EPAS(2019)INF06
	8.4 ACTIVITES COUVRANT LES TROIS PILIERS	
	<p><i>a) Sport pour tous</i></p> <p>i. Charte européenne du sport et son éventuelle révision <u>Action</u>: le Bureau est invité à <u>prendre note</u> de la présentation du secrétariat et à <u>discuter</u> du calendrier et du processus de révision de la CES, y compris de la participation des parties prenantes concernées.</p>	
	8.5 PRIORITES DU PROGRAMME D’ACTIVITES 2020	
	<p>Programme d’activités : 2020-2021</p> <p><u>Action</u>: le Bureau est invité à <u>prendre note</u> de l’aperçu du Plan de contingence du Secrétaire général, et :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. à <u>discuter</u> de son impact sur les activités et le budget de l’APES en 2020, en faisant des propositions si nécessaire ; 2. à <u>avoir un échange de vues</u> sur les résultats attendus pour le biennium 2020-2021, en se basant sur celui de 2018-2019. 	EPAS(2019)22 EPAS(2019)07

9.	<p>Projet d'ordre du jour de la 13^e réunion du Comité de direction (réunion conjointe avec le Comité consultatif), Strasbourg, 5-6 juin 2019</p> <p><u>Action</u>: le Bureau est invité à <u>parcourir</u> et à <u>commenter</u> le projet d'ordre du jour et à <u>l'approuver</u>, en portant une attention particulière aux points suivants :</p> <p>9.1 Préparation des élections du Bureau</p> <p>9.2 Préparation du programme d'activités 2020-2021</p> <p>9.3 Suivi de la table ronde sur la cartographie des installations sportives</p> <p>9.4 Débat thématique (soir)</p> <p>9.5 Améliorer le taux de participation et le niveau des discussions au sein de la réunion conjointe</p>	<p>EPAS(2019)24</p> <p>EPAS(2012)31rev2 EPAS(2019)21</p>
10.	Divers	
11.	<p>Date et lieu de la prochaine réunion</p> <p><u>Action</u>: le Bureau est invité à <u>décider</u> de la date de sa prochaine réunion (septembre/octobre 2019).</p>	